LES INTERFACES DE L'ÉCOLE

L'INPI

La propriété industrielle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. C'est l'INPI qui en est le garant, notamment par la délivrance de brevets. Outil juridique protégeant une invention technique, le brevet implique la divulgation des informations, source de la diffusion de l'innovation technologique. Il est devenu essentiel dans le monde de l'entreprise et de la recherche, et s'est imposé comme un des moteurs de la croissance.

FICHE SIGNALETIQUE

INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, a été créé en 1951. Organisme public autofinancé dépendant du ministère chargé de l'industrie, cet institut, dont la direction est à Paris et les archives à Compiègne, emploie 800 personnes réparties sur 18 sites dans toute la France.

La propriété industrielle donne des droits aux innovateurs, en leur permettant de diffuser leurs créations et en les faisant fructifier grâce à un monopole d'exploitation pour une période déterminée.

La propriété industrielle regroupe:

• Les créations techniques: brevets, certificats d'obtention végétale et topographies de semi-conducteurs

Les brevets sont des titres juridiques permettant de protéger, dans une zone géographique donnée, la solution technique innovante (un produit, un procédé, une méthode de fabrication) développée pour répondre à un problème technique donné. Renouvelés tous les ans pour une durée de validité maximale de 20 ans, les brevets peuvent être directement exploités, donnés en licence ou cédés à un tiers.

- Les créations ornementales : dessins et modèles
- Les dessins et modèles s'appliquent à la forme, au style, à l'enveloppe d'un produit (le plan d'un typon ou d'un mécanisme ne peut être déposé sous cette appellation). Le monopole d'exploitation est limité et doit être renouvelé tous les 5 ans pour une durée de validité maximale de 25 ans.
- Les signes distinctifs: marques, dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine, appellations d'origine, indications de provenance

Les *marques* (textes ou logos) sont l'identité de produits, services ou entreprises. D'une durée de 10 ans, elles sont renouvelables indéfiniment.

En nombre de brevets, la France est le 4^e pays déposant derrière les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne, mais sa part dans l'Union européenne décline.

L'automobile est le premier secteur déposant : le groupe Peugeot est le 1^{er} déposant français (623 brevets délivrés en 2007), et deux autres entreprises du secteur se placent dans les quatre places suivantes.

mots-clés

conception, créativité, innovation, outil et méthode, recherche et développement

© « De l'inventeur à l'entrepreneur : histoires de brevets »

u 16 septembre 2008 au 18 janvier 2009, Le Conservatoire national des arts et métiers et l'INPI proposent un parcours « fil rouge » sur le rôle primordial des brevets dans l'innovation technique et le développement économique, autour de 15 inventions ayant connu un succès remarquable, du métier à tisser Jacquard au cinématographe Lumière, en passant par le moteur Diesel et le premier avion de Clément Ader.

MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS 60, rue Réaumur 75003 Paris Ouvert du mardi au dimanche inclus, de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi jusqu'à 21 h 30 www.arts-et-metiers.net

FICHE D'ACTIVITÉS

INPI protège et valorise l'innovation et permet aux entreprises de « grandir avec la propriété industrielle ». Il traite chaque année quelque 17 000 demandes de brevets, 74 000 demandes de marques, et reçoit près de 70 000 dessins et modèles.

L'un de ses objectifs prioritaires est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes, dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, l'INPI a mis en place une série de programmes de formation (voir notre «Banc d'essai»).

Autre mission, l'information : l'Institut met à disposition des bases de données qui constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans leur secteur d'activités ou se positionner par rapport à la concurrence.

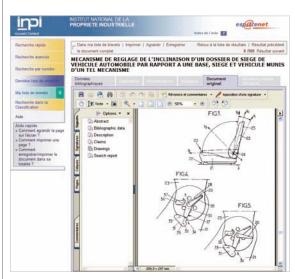
L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon, tant au niveau national qu'international, en assurant le secrétariat général du Comité national anticontrefaçon.

Il renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle, en organisant des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes.





Les brevets relatifs à la recherche « siège automobile »



Un document associé au brevet d'un mécanisme d'inclinaison d'un siège automobile



RESSOURCES

INPI publie un grand nombre de brochures très détaillées, présentant le processus du dépôt de brevet, dessin, modèle ou marque, et ses avantages, les méthodes de protection des créations, l'enveloppe Soleau (qui permet de prouver et dater la création).

Le fonds documentaire est accessible dans les bibliothèques des 12 délégations de l'INPI, à Paris et en région, et un grand nombre de données sont également disponibles sur internet. Certains sites sont payants, comme www.plutarque.com, qui permet de consulter les données françaises et étrangères sur les brevets, marques, dessins et modèles et leur jurisprudence, www.icimarques.com, qui délivre des informations bibliographiques et juridiques sur toutes les marques présentes en France, ou encore www.euridile.com, qui traite les informations légales et financières de plus de 3,5 millions d'entreprises immatriculées au registre national du commerce et des sociétés.

D'autres sites sont en accès libre, comme www.espacenet.com, qui met à disposition 60 millions de documents et brevets mondiaux (demandes et brevets délivrés), téléchargeables gratuitement. Ils permettent d'identifier d'éventuelles revendications de brevets proches ■, de connaître le statut juridique d'un brevet et son pays d'origine, de consulter les documents techniques associés 2.

Dans toutes les recherches de brevets existants, la meilleure méthode pour balayer l'ensemble du champ concerné est l'utilisation du numéro qui lui a été attribué par la CIB (Classification Internationale des Brevets). Elle permet, contrairement à l'emploi de mots-clés (par exemple, « siège automobile»), d'éviter l'oubli d'éventuels synonymes.

BANC D'ESSAI « Génération innovation »

La connaissance du mode de protection des créations doit faire partie de la culture générale des enseignants du secteur industriel. C'est pourquoi l'INPI organise dans les lycées, pour les enseignants, des cessions de formation gratuites de deux jours, qui peuvent être intégrées aux plans académiques de formation.

Un kit pédagogique sous forme de malette (voir ci-contre), conçu par les éditions Nathan, est distribué gratuitement aux participants. Il se compose d'un ouvrage de référence, La propriété intellectuelle au service de l'innovation, d'un guide pédagogique destiné aux professeurs, d'un ensemble de 23 fiches d'activités photocopiables, de plaquettes à distribuer aux élèves, de posters et enfin de produits ayant fait l'objet de brevets.

Le fichier d'activités propose 8 activités du domaine de la mécanique et de l'électricité. Les documents annexes, permettant de réaliser les recherches, sont téléchargeables à l'adresse http://generation-innovation.inpi.fr grâce à un code d'accès délivré à la suite du stage. Corrigées dans le guide pédagogique, les activités sont organisées par niveaux de classes et spécialités. Permettant d'aborder le sujet de manière simple est rigoureuse, l'ensemble est structuré autour d'études de cas, à partir de documents réels et de situations authentiques. Son utilisation aisée le rend accessible à des élèves de niveaux variés en autonomie dans une optique pluridisciplinaire.

Contacts

http://generation-innovation.inpi.fr www.enseignement.junium.fr

Junium - Formations Génération innovation 93406 Saint-Ouen 10. rue Blanqui

